

La Bretagne traque les émissions d'ammoniac

Cette pollution de l'air d'origine agricole reste encore méconnue. Une vingtaine d'éleveurs bretons coopèrent avec Air Breizh, l'observatoire régional de la qualité de l'air, pour trouver des solutions.

Enquête

La saison des épandages agricoles bat son plein avec l'arrivée du printemps. Et, avec ce retour des tonnes à lisier dans les champs, les quantités d'ammoniac dans l'air atteignent des sommets. « **De 3 ou 4 microgrammes par mètre cube dans l'air le matin, on passe facilement à 40 ou 50 microgrammes par mètre cube l'après-midi si l'activité agricole est intense et s'il y a du soleil** », indique Gaël Lefeuvre, directeur d'Air Breizh, l'observatoire régional de la qualité de l'air.

Depuis cinq ans, Air Breizh mesure la pollution de l'air due à l'ammoniac grâce à une station implantée dans la commune de Merléac (Côtes-d'Armor). Ce n'est pas tout à fait le fruit du hasard. « **La Bretagne est la première région de France pour les émissions d'ammoniac avec 18 % du total national** », rappelle Gaël Lefeuvre. À 99 %, ces émissions sont d'origine agricole. C'est la conséquence directe de la forte spécialisation bretonne dans les productions animales.

21 éleveurs associés au projet

En 2021, Air Breizh est passé à la vitesse supérieure avec le lancement du projet pilote Abaa (Ammonia Brittany Air Ambient), mené en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture dans le pays d'Iroise, près de Brest (Finistère). Ce projet d'un mon-

tant de 2,6 millions d'euros sur quatre ans est financé à hauteur de 45 % par l'Union européenne et de 15 % par la Région Bretagne. Il a d'abord pour ambition de mieux quantifier l'impact de l'ammoniac sur la qualité de l'air. Puis de tester et de développer des pratiques agricoles moins émissives en ammoniac.

Ce projet Abaa associe 21 éleveurs (18 éleveurs laitiers, 2 éleveurs porcins, 1 aviculteur), sept coopératives d'utilisation de matériels agricoles (Cuma) et deux entreprises de travaux agricoles dans le pays d'Iroise. Le dispositif comprend notamment l'installation de trois stations de mesures chez des éleveurs de la commune de Plouarzel. Le coût de chaque analyseur est de 70 000 €.

Cédric Petton, éleveur laitier à Plouarzel, participe à l'expérimentation. Son exploitation accueille une station de mesures de l'ammoniac ainsi que des particules fines. « **Grâce à ce programme et ces études, je saurai ce que je peux faire pour être efficace. Par exemple, couvrir mes fosses ou investir dans de nouvelles machines. Mieux vaut être pionnier que subir ensuite.** »

Le projet Abaa intègre le développement d'une application destinée aux agriculteurs qui fonctionne sur un smartphone. Baptisée Agrivision'Air, elle a été présentée lors du dernier Space, le salon de l'élevage de Rennes, en 2023. « **Cette application permet de prévoir sur trois jours le risque de volatilisation de l'ammo-**

niac dans l'air selon les pratiques d'épandage et les conditions météorologiques prévisionnelles, explique Meryll Le Quilleuc, cheffe du projet Abaa chez Air Breizh. **C'est une pierre angulaire du projet. Elle a vocation à être diffusée dans toute la France.** »

Les effluents des élevages ne sont pas seuls responsables des émissions d'ammoniac en Bretagne. Dans le cadre du projet Abaa, Air Breizh prévoit le déploiement d'un quatrième analyseur « **dans quelques semaines** » à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) où de nombreux dépassements des valeurs limites d'émission d'ammoniac ont été enregistrés entre 2018 et 2021. Ce qui a valu à la société Timac, qui produit des engrais azotés, d'être condamnée en février dernier à indemniser trois associations environnementales. La justice a constaté que les émissions d'ammoniac dépassaient parfois de plus de dix fois les normes autorisées.

À l'origine des particules fines

L'ammoniac seul n'est pas toxique dans l'air ambiant, sauf à de fortes concentrations, dans les bâtiments d'élevage par exemple si les conditions de ventilation ne sont pas adaptées. En revanche, combiné avec d'autres molécules issues du transport routier ou des industries, il contribue à la formation des particules fines dont l'effet nocif pour la santé



Les épandages de lisier au printemps contribuent à la pollution de l'air par l'ammoniac. Ce gaz contribue à la formation de particules fines nocives pour la santé humaine.

PHOTO: OUEST-FRANCE/THÉRY OUEK

humaine est bien documenté. En France, on estime que 40 000 décès prématurés par an leur sont imputables.

La Bretagne n'est pas épargnée par ce phénomène des particules fines. Des dépassements des seuils réglementaires de respectivement trois, cinq et douze jours ont été constatés trois années de suite, en 2020, 2021

et 2022. Alors que l'ammoniac a une durée de vie d'environ un jour, les particules fines peuvent stagner dans l'air pendant plusieurs jours et voyager sur de longues distances. On les retrouve donc dans des zones éloignées de leur lieu d'émission.

Du fait de sa chimie complexe et de l'absence de réseaux globaux d'observation, la répartition de

l'ammoniac dans l'atmosphère et son évolution restent mal connues. Or, selon une directive européenne, la France doit réduire ses émissions d'ammoniac de 13 % d'ici 2030. Le projet breton Abaa devrait donc faire école.

Olivier MÉLENNEC.